

Les Ségusiaves, voisins des Ambarres, traversaient la Saône de Neuville à Lyon par l'archiprêtré ancien des Suburbes; ils traversaient le Rhône de Lyon à Saint-Symphorien-d'Ozon par l'archiprêtré de Mézieux, de la même manière que les Allobroges traversaient aussi le Rhône pour habiter l'archiprêtré de Sainte-Colombe. On sait que c'était une habitude toute politique qu'avaient les peuplades celtiques de posséder autant que possible les deux rives d'un cours d'eau pour en percevoir les péages et s'assurer à leur profit la viabilité des fleuves, viabilité qui a précédé celle des routes. Donc, les bornes des Ambarres au nord étaient celles du diocèse ancien de Lyon, soit la Seille; au nord-est, les Séquanes; au sud-est et au midi, les Allobroges et à l'occident les Ségusiaves. Qu'au temps de César les Ambarres aient eu des limites moins étendues au nord-est; que les Séquanes, après leurs victoires sur les Éduens, se soient emparés des archiprêtrés de Coligny et de la partie nord de celui d'Ambronay, de Saint-Claude à la Balme-sur-Cerdon, nous le voulons bien; mais selon nous les véritables limites des Ambarres, surtout de ceux qui furent formés de la grande fédération gallique, de ceux qui fournirent un contingent à Bellovèse, comprenaient sur la Saône, l'Ain et le Rhône les archiprêtrés dénommés, et ce n'est pas trop pour la grandeur de la fédération.

Aux sceptiques nous répondrons d'ailleurs, pour les deux rives de la Saône, par Ambérieux d'Anse et Ambérieux en Dombes, pour la rivière d'Ain, par Ambérieux en Bugey, Ambronay et Ambutrix, pour les deux rives du Rhône par Amblagneu et Ambiéon. Et si l'on nous reproche de faire aux anciennes divisions ecclésiastiques une trop grande

*tria Allobrogum et Segusiavorum lapsos apud Lugdunum cum Arare concurrir (Strab. lib., IV p. 186.)*